

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

2022



ÉDITO

Nous sommes entrés dans l'année 2022 avec une envie de nouveau départ, malgré une crise sanitaire encore bien présente. C'était l'envie de voir enfin le bout du tunnel après deux années difficiles. Et puis surviennent en ce printemps de nouvelles crises, géopolitiques cette fois-ci, qui s'ajoutent aux autres crises, sanitaires, environnementales, humanitaires, etc. La donne a profondément changé depuis quelques années, cela apparait comme une évidence. Alors que faire ? Comment s'adapter, devenir encore plus souple, plus solide aussi, pour prévenir, traverser les crises, rebondir, savoir se transformer au juste moment ? Être dans l'à-propos ? C'est une véritable question pour nous élus qui conduisons l'action publique et ses services pour nos concitoyens et notre avenir commun.

L'ingénierie publique fait partie de nos outils mutualisés pour être plus forts, plus efficaces, plus résilients tous ensemble. Nous devons nous rappeler cette chance que nous avons de pouvoir disposer d'un réseau d'ingénierie historique (merci à nos prédécesseurs !) qui rassemble de très nombreuses compétences au service de nos collectivités alsaciennes.

L'ATIP est une des dernières nées, mais elle dispose d'un très fort ancrage dans l'histoire de nos territoires. Si nous considérons les 6 années passées à sa construction, dont les deux dernières ont été marquées par les crises, et les défis qui nous attendent dans les domaines du numérique et de la transition écologique, nous voyons bien qu'il est important de lui donner de la force, pour nous donner de la force. Car l'ATIP n'est pas un prestataire extérieur, sa vocation est de prolonger nos services techniques et administratifs en confiance, en proximité et dans le temps.

En octobre 2022, nous organiserons un séminaire stratégique du Comité syndical pour ouvrir nos réflexions sur les orientations de l'ATIP : quelles réponses aux attentes d'appui des collectivités ? Quelle action sur le territoire alsacien ? Quelle mobilisation pour mettre en œuvre la transition écologique ? Quelles relations avec les autres organismes du réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace et autres partenaires ? Cela nous permettra de consolider ensemble les fondations du projet de l'ATIP et d'ajuster sa réponse à nos besoins.

En 2022, l'ATIP a de beaux sujets à traiter : la consolidation des équipes ADS face à l'importante progression des demandes d'autorisation depuis 2 ans, l'accompagnement de la mise en œuvre au quotidien de la Démat'ADS, la prise en compte des objectifs de la Loi Climat et Résilience dans les réflexions et procédures d'urbanisme et d'aménagement, les élections présidentielle et législative pour la mission gestion des listes électorales, la généralisation de la DSN et le développement de la paie à façon pour la mission Paie.

L'ATIP évolue aussi dans ses services avec un catalogue de formation enrichi de nouvelles formations (le contentieux en urbanisme, le contrôle et la conformité) et un cycle de formations réalisé en lien avec le réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace sur « le nouveau modèle d'aménagement et de programmation urbaine » et le ZAN (zéro artificialisation nette). Enfin les travaux d'installation de la mission Contrôle des travaux et Conformité en ADS se poursuivront pour une ouverture programmée au 1^{er} janvier 2023, ainsi que l'expérimentation d'un service de gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

L'ATIP a été construite pour nous tous pour répondre à nos besoins. Elle répond à nos sollicitations et mutualise ses services au bénéfice de tous. N'hésitons pas à travers elle et avec les organismes du réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace, à construire nos outils, à développer notre intelligence territoriale pour préparer le monde de demain.

Isabelle Dollinger,
Présidente de l'ATIP

Accompagnement technique en urbanisme

VERS UN NOUVEAU MODÈLE D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Suite à la promulgation de la loi Climat et Résilience en août 2021, un enjeu majeur pour 2022 et les années suivantes sera la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols. Tous les documents d'urbanisme, existants et en cours d'élaboration, seront impactés, à des degrés divers, pour décliner les stratégies décidées par les élus. L'ATIP s'attachera à prendre connaissance des nouveaux décrets annoncés, des doctrines nationales, à suivre les décisions régionales et locales, et à accompagner les réflexions de ses membres en lien avec le réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace. Elle adaptera ses outils et ses pratiques en tant que de besoin, en

croisant les expertises pour articuler au mieux la planification, l'urbanisme opérationnel et l'application du droit des sols.

La question du suivi de la mise en œuvre des PLU(i) prend une importance nouvelle dans ce contexte : l'ATIP consolidera en 2022 les outils et méthodes testés en 2021 auprès de plusieurs EPCI membres. Une déclinaison adaptée à l'échelle communale sera aussi étudiée.

Un chemin s'ouvre pour défricher de nouvelles méthodes, et de nouvelles manières d'écrire la règle d'urbanisme. L'ATIP se mobilisera aux côtés de ses membres et avec ses partenaires pour proposer des stratégies, mais aussi des solutions complètes et opérationnelles pour mettre en œuvre leurs visions et leurs projets de territoire.

« Climat et Résilience : articuler au mieux la planification, l'urbanisme opérationnel et l'application du droit des sols. »

Accompagnement technique en aménagement

DE FORTS ENJEUX D'AMÉNAGEMENT DANS UN CONTEXTE JURIDIQUE ÉVOLUTIF ET AMBITIEUX

L'ATIP accompagnera les collectivités dans la définition de leurs orientations stratégiques de développement urbain. Ces orientations pourront notamment être définies et portées par des schémas tels que notamment les schémas directeurs de l'aménagement et de l'économie (ZAE) et traduites réglementairement à l'aide des différents documents de planification (zonage eau pluviale, OAP) ou au travers d'une mise en œuvre opérationnelle de projets d'aménagement qualitatifs

(pilotage des études pré-opérationnelles, de faisabilité, rédaction de cahier des charges, marchés publics, choix de la fiscalité, etc.).

La mobilisation des équipes de l'ATIP ainsi que du réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace garantit une complémentarité d'expérience et d'expertise en aménagement au service des territoires (foncier, fiscalité, gestion durable des eaux, économie). Trouver des solutions pour la construction et l'aménagement de la ville « sur elle-même » est un enjeu environnemental, patrimonial, mais aussi de qualité des espaces de vie.

« Chercher et expérimenter un nouveau modèle d'aménagement pour remodeler sans dénaturer. »

CHIFFRE CLÉ

72 opérations d'accompagnement en urbanisme actives au 1^{er} janvier 2022

Type d'opérations	Nbr
Élaborations ou révisions générales de PLU communaux	23
Révisions « allégées » de PLU(i)	3
Modifications de PLU(i)	21
Modifications simplifiées de PLU(i)	3
Mises à jour des annexes de PLU(i)	13
Déclarations de projets	3
Accompagnement de CDC pour la mise en œuvre du PLU(i)	1
Délimitation du périmètre des abords d'un MH	1
Autres	4
Total	72

CHIFFRE CLÉ

39 dossiers programmés toutes opérations confondues

Territoires	Nbr
Territoire NORD	12
Territoire OUEST	13
Territoire SUD	25
Total	50

Type d'opérations	Nbr
Fiscalité	8
Projet à vocation d'habitat	11
Projet à vocation d'activité	8
Espaces publics/traverses/supports de déplacement	23
Total	50

Mission Instruction du Droit des Sols

CHIFFRE CLÉ

20 500 EqPC* (Équivalent Permis de Construire)

Unité de mesure de la charge ADS : l'équivalent permis de construire

	Type de dossier	Coefficient
CUa	Certificat d'urbanisme informatif	0,2
CUb	Certificat d'urbanisme opérationnel	0,4
DP	Déclaration préalable	0,8
PA	Permis d'aménager	2
PC	Permis de construire	1
PD	Permis de démolir	0,8

Mission Conseil



Toute collectivité membre peut solliciter un conseil gratuit de l'ATIP sur les sujets relevant de son périmètre d'intervention (application du droit des sols, urbanisme, aménagement, fiscalité de l'urbanisme et environnement). L'activité de conseil permet de répondre à des questionnements quotidiens des collectivités, notamment en écho à l'évolution du contexte réglementaire.

En 2022, les demandes de conseils porteront certainement sur des sujets d'actualité tels que la loi Climat et Résilience, l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN), la fiscalité. Les compétences transversales de l'ATIP et celles de ses partenaires du réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace permettront aux collectivités d'avancer dans leurs projets territoriaux.

LA DÉMAT'ADS, C'EST PARTI !

L'année 2022 sera marquée par l'entrée effective de l'instruction des autorisations d'urbanisme dans la dématérialisation : dépôt et suivi en ligne pour les usagers, instruction et échanges facilités pour les communes, les services, les équipes d'instruction de l'ATIP. Économies de papier, de frais d'envoi et de temps sont au programme !

Les changements de pratiques et l'utilisation de nouveaux outils demanderont un temps d'adaptation et d'ajustement pour les équipes de l'ATIP, les services communaux, les services consultés et les particuliers ou professionnels. L'ATIP sera à leurs côtés pour que les bénéficiaires de la dématérialisation profitent rapidement à tous.

Durant ces dernières années, la crise sanitaire a provoqué une augmentation exceptionnelle de la charge d'instruction. Depuis la création de l'ATIP la charge ADS est passée de 14 250 EqPC en 2016 à 23 500 EqPC en 2021 (année exceptionnelle), ce qui représente une hausse de 164 % au total. L'enjeu de l'année 2022 sera de retrouver un équilibre dans le travail effectué par les équipes.

Enfin, cette année sera également consacrée à la mise en place de la mission Conformité et Contrôle en ADS dont l'ouverture est prévue au début de l'année 2023. Garant du respect de la réglementation sur sa commune, le Maire pourra alors mettre en œuvre la Police de l'urbanisme en sollicitant l'appui de l'unité Conformité & Contrôle de l'ATIP.

CHIFFRES PRÉVISIONNELS

Secteur ADS	EqPC en 2022	Commune ADS
Antenne ADS de Molsheim	3 961	70
Territoire Nord	7 078	137
Territoire Ouest	4 791	162
Territoire Sud	4 684	101
Total	20 514	470

* La charge d'instruction ADS est calculée en appliquant aux différents dossiers un coefficient de pondération (par exemple, un permis d'aménager représente la charge d'instruction de 2 permis de construire, alors qu'un CUa ne représente qu'un cinquième de l'instruction d'un permis de construire).

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE LA CEA



RÉSEAU D'INGÉNIEURIE TERRITORIALE D'ALSACE

L'ATIP participe aux échanges collectifs au sein du réseau sur les enjeux d'attractivité du territoire alsacien, et sur la contribution de l'ingénierie territoriale alsacienne au développement des territoires. Elle propose et met en œuvre des actions communes aux organismes du réseau : des formations vers les élus et services, des actions de communication et de valorisation du réseau, des ateliers de réflexions territoriales.

ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE LA CEA

Elle apporte un appui aux démarches et plans élaborés par la CeA pour la mise en œuvre de ses politiques publiques. Elle contribue également à la réalisation des projets d'aménagements opérationnels et routiers menés par

la CeA. Elle partage ses expertises techniques, et connaissances au travers d'une veille juridique et technique en urbanisme appliquée notamment au territoire alsacien, de formations ciblées des services, et par la transmission de ses données, de rapports, de cartographies ou tableaux de bord.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

L'ATIP développe des partenariats avec les services de l'État et autres organismes, et gère des outils de partage de la connaissances : envoi du montant des taxes d'aménagement aux communes, des tableaux de bord de l'activité ADS, publication des documents d'urbanisme sur le WEB, etc. Elle expérimente et crée de nouvelles méthodes de travail reproductibles en matière d'urbanisme et d'aménagement, aux côtés des collectivités.

« L'ATIP et le réseau d'ingénierie aux côtés des collectivités en phase d'émergence de projet. »

Mission Information géographique

DES DONNÉES À L'ÉCHELLE ALSACIENNE !

Durant l'année 2022, l'ATIP va poursuivre la mise à disposition de nouvelles données à ses adhérents, notamment par la mise en place de partenariats avec d'autres organismes. Des échanges sont déjà en cours avec le SDEA concernant la mise à disposition de données. Elle poursuivra également ses travaux pour disposer de ces données sur l'ensemble du périmètre alsacien.

La documentation des données déjà disponibles se complète avec la publication prochaine de 10 nouvelles fiches pédagogiques décrivant par exemple, les risques sismique et minier, les zones humides, les ZNIEFF...

Une réflexion est en cours autour de la problématique des baux de chasses, en vue de la campagne de renouvellement de 2024. De nouvelles réunions du Club Information Géographique seront programmées et porteront sur des sujets d'actualité ou sollicitations des membres. Ces réunions sont l'occasion pour l'ATIP de se faire le relais du partenariat régional DataGrandEst dont elle est membre et de communiquer au adhérents les nouveautés juridiques et techniques en matière d'information géographique.

Les formations à l'utilisation du SIG se poursuivront sous forme de visioconférences ou de sessions en présentiel en groupe restreint.

«Vers un fond de données géographiques sur toute l'Alsace. »

Formation des élus locaux et des services

Pour accompagner et comprendre les évolutions des modèles d'aménagement fondés sur une nouvelle vision du développement territorial, afin de répondre aux enjeux climatiques, de sobriété foncière et de qualité, tout en assurant la prise en compte des besoins actuels et à venir des territoires, l'ATIP renforce son offre de formations.

En 2022 l'ATIP propose :

• Un nouveau cycle de formations, conçu avec le réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace « Vers un nouveau modèle d'aménagement et de programmation urbaine ». Ce cycle comprend les formations suivantes : « Prévention des inondations et résilience des territoires – qui fait quoi ? », « Stratégie foncière et zéro artificialisation nette », et

« Loi climat résilience /ZAN et documents de planification ». • Des formations socles dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement enrichies par de nouvelles thématiques : « la conformité et le contrôle en ADS » et « le contentieux de l'urbanisme ». • Des formations dédiées pour répondre aux besoins de collectifs d'élus.

L'année 2022 est aussi marquée par la refonte du système du DIF des élus. L'ATIP met en ligne et actualise son catalogue sur le portail dédié www.moncompteformation.gouv.fr/ et accompagne les élus pour les demandes de financement.

« Se former pour décider et agir. »

Gestion des listes électorales

LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

L'actualité électorale 2022 sera ponctuée par deux scrutins majeurs : les élections présidentielles (premier tour le 10 avril et second tour le 24 avril 2022) et les élections législatives (premier tour le 12 juin et second tour le 19 juin 2022).

À cette occasion, la mission gestion des listes électorales sera aux côtés des 300 communes adhérentes afin de les accompagner dans leurs obligations réglementaires (arrêt des

listes électorales, réunion de la commission de contrôle, édition du tableau des 20 jours, etc.), clarifier les modifications introduites par le législateur (réforme en matière de procuration par exemple) et assurer l'envoi postal des listes électorales et d'émargement à l'occasion des deux scrutins programmés.

La refonte des listes électorales donnera également lieu à la réédition et à l'envoi par l'ATIP de plus de 300 000 cartes électorales aux communes.

« Des outils performants pour un service public proche des habitants. »

Traitement des paies et des indemnités des élus

L'année 2022 verra l'instauration, à compter de janvier, de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui se substitue à la DADS-U (Déclaration des Données Sociales Unifiée). Elle regroupe en un seul envoi mensuel toutes les déclarations aux organismes sociaux (URSSAF, caisses de retraite, administration fiscale).

La DSN sera réalisée intégralement par l'ATIP pour le compte de ses 289 adhérents (collectivités et établissements), avec lesquels l'équipe de l'unité paie travaille en étroite

collaboration pour permettre un paramétrage efficace du logiciel (numéros d'affiliation, saisie des fins de contrats, etc.).

La DSN mensuelle sera suivie à l'horizon 2023 par la DSN événementielle qui permettra de signaler notamment les arrêts de travail et les fins de contrat.

Durant l'année 2022 le développement du service de paie à façon se poursuivra à tous les membres qui en feront la demande.

« Une nouvelle étape est franchie avec la généralisation de la DSN. »

CHIFFRES CLÉS

115 collectivités adhérentes

195 utilisateurs du SIG de l'ATIP

70 données disponibles

10 nouvelles fiches de métadonnées et pédagogiques bientôt disponibles



CHIFFRES CLÉS

12 formateurs

11 thématiques

26 sessions programmées au catalogue, 15 formations organisées en territoires et à 11 à Strasbourg

CHIFFRES CLÉS

7 nouvelles communes adhérentes au 01/01/2022

300 communes adhérentes

300 000 électeurs référencés

CHIFFRES CLÉS

13 nouvelles adhésions au 01/01/2022

30 adhérents à la « paie à façon »

289 adhérents au total

4 500 paies traitées/mois

STRASBOURG

• Florence Wiel
Directrice
Tél : 03 88 76 63 63
florence.wiel@atip67.fr

• Antoine LAMIC
Secrétariat
Tél : 03 88 76 67 03

HAGUENAU

• Marie-Paule Georgel
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 87 27
marie-paule.georgel@atip67.fr

• Lydie Jousseaume
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 20

SAVERNE

• Clémentine Albertoni
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 69
clementine.albertoni@atip67.fr

• Valérie Hoffmann
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 06

OBERNAI

• Paulette Albert
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 77
paulette.albert@atip67.fr

• Florence Andelfinger
Secrétariat
Tél : 03 68 33 85 80

ANTENNE ADS DE MOLSHEIM

• Nathalie Nouknaf
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 85 86
nathalie.nouknaf@atip67.fr

• NN
Secrétariat
Tél : 03 68 33 85 80

**GESTION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIÈRE**

• Monique Oechsel
Tél : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@atip67.fr

**PAIES ET LISTES
ÉLECTORALES**

• Gildas Mignot
Tél : 03 88 76 64 50
gildas.mignot2@atip67.fr

**INFORMATIQUE
CART@DS**

• Eric Soeder
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

**INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE**

• Betty Desjardin
Tél : 03 88 76 68 07
betty.desjardin@atip67.fr

**FORMATIONS
DES ÉLUS ET SERVICES**

• Antoine Lamic
Tél : 03 88 76 67 03
antoine.lamic@atip67.fr